



INSTITUT
D'ÉCONOMIE
INDUSTRIELLE

L'objet et le champ des brevets. Qu'est-ce qui mérite d'être breveté?

Cour de Cassation, 9 novembre 2006

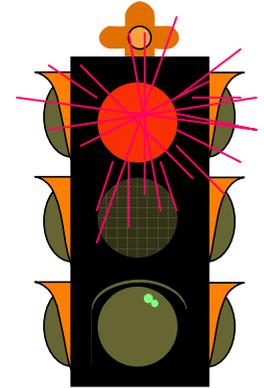
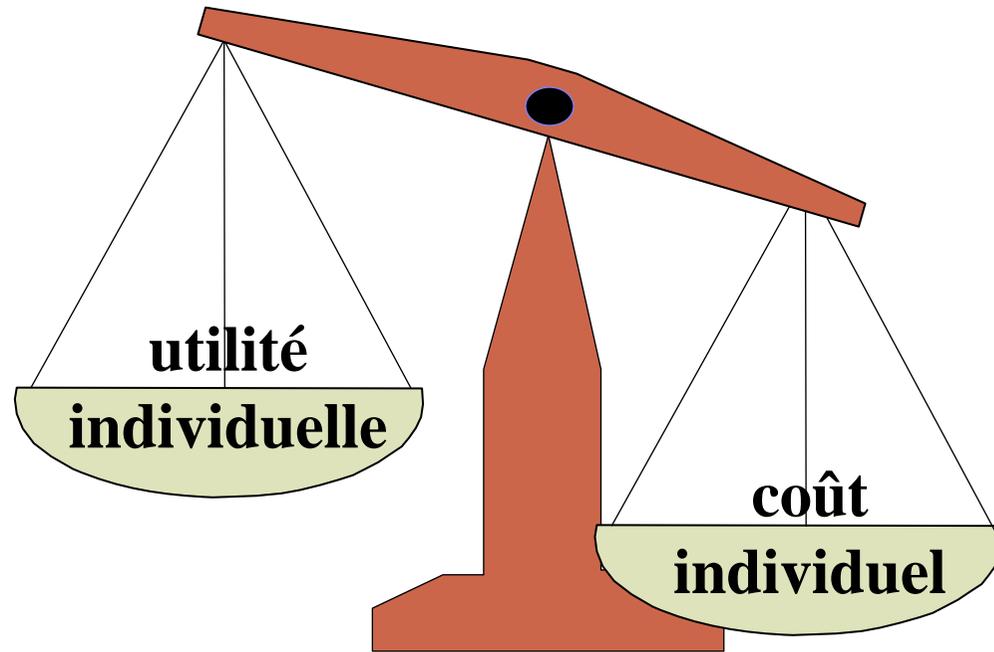
ccrampes@cict.fr

idée générale

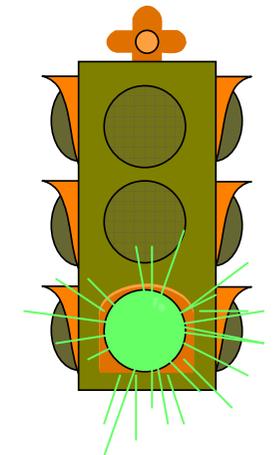
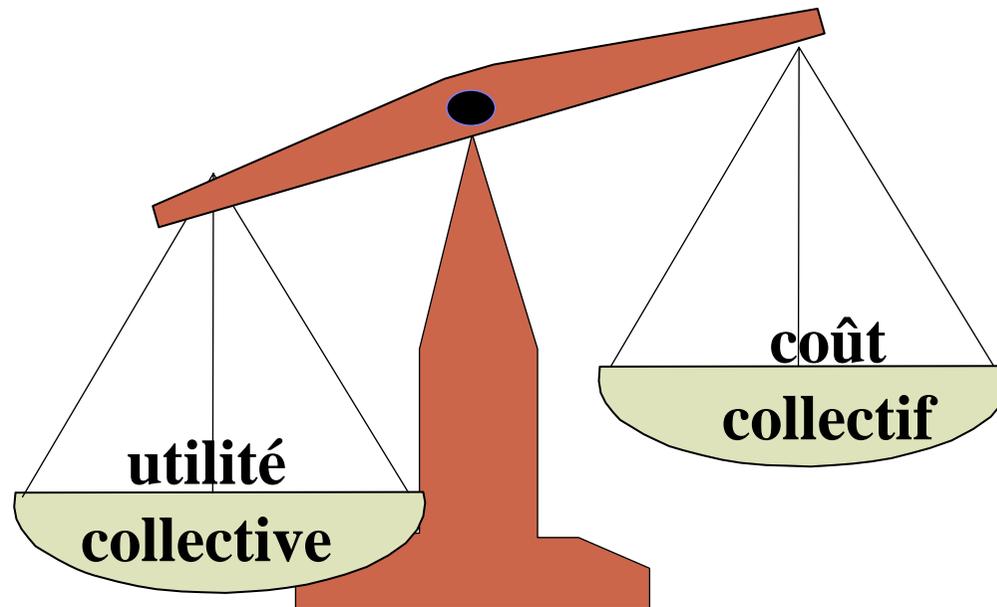
- Le brevet est un contrat entre la société et l'innovateur, destiné à promouvoir les recherches qui ont des applications commerciales sur lesquelles les agents privés possèdent plus d'information que les représentants de la collectivité.
- Seules les innovations qui ont ces caractéristiques devraient donner lieu à brevet.

pourquoi faut-il des incitations à la R&D?

- décalage entre gains et coûts individuels et collectifs:
 - sans intervention publique, les individus ne créent pas ou n'inventent pas certains biens ou services utiles à la société
- décalage entre coûts de conception et coûts de production:
 - sans intervention publique, la concurrence *ex-post* empêche la récupération des coûts de conception.



dilemme de la
production de
connaissances



solutions

⇒ rendre les coûts publics

- laboratoires publics, subventions, fiscalité, ...
- concours, appels d'offre, ...
- entreprises publiques de R&D

⇒ rendre les gains privés

- secret
- droits d'auteurs, marques commerciales, ...
- brevets, licences

**quelle solution retenir pour telle ou telle
innovation?**

cadre méthodologique: la théorie des incitations

- relation de subordination entre a et b
- a (le principal) cherche à faire exécuter à b (l'agent) des tâches qui sont avantageuses pour a mais ne vont pas nécessairement dans l'intérêt de b
- outils: carotte + bâton

contrat optimal

- la combinaison optimale carotte/bâton dépend
 - de la divergence des objectifs entre a et b
 - du cadre réglementaire et judiciaire
 - de l'avantage informationnel de b sur a
 - des contraintes financières pesant sur a et b
 - de la crédibilité des engagements pris par a et b

menu de contrats

- pour lutter contre son déficit informationnel, a doit proposer à b de choisir le contrat qu'il préfère à l'intérieur d'un "menu"
- il faut inclure dans le menu
 - des contrats risqués pour l'agent mais très rémunérateurs (ex: les brevets)
 - des contrats garantissant une faible rémunération nette (ex: les subventions publique à la recherche)
 - un éventail de contrats mixtes

le brevet est un contrat à revenu plafond

- limite dans le temps; champ des revendications
- avantages
 - exploitation de l'information privée des candidats (technologie et débouchés)
 - incitation: concurrence pour le marché,
 - choix endogène du titulaire du marché
 - diffusion de l'information sur les technologies
- inconvénients
 - pour les perdants du tournoi: investissements perdus
 - pour le gagnant: risques de pertes
 - pour la collectivité: perte d'efficacité due au monopole

que breveter?

- les "vraies" innovations (ex: pas le lien hypertexte)
- des innovations marchandes aux coûts et gains moins bien connus et/ou moins bien anticipés par les pouvoirs publics que par les candidats potentiels (ex: les médicaments)
- des innovations "moyennement" risquées (ex: les CCGT, pas la fusion nucléaire contrôlée)

conclusions

- le brevet ne doit être que l'un des plats composant un menu incitatif très varié;
- les innovateurs qui optent pour le brevet devraient pouvoir s'auto-sélectionner dans une palette proposant plusieurs types de brevets d'autant plus coûteux que la couverture revendiquée est grande
- la distribution de licences devrait faire l'objet d'avenants au brevet: renégociation de contrat.